

COMMUNE DE



4347 FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER

Tél. 04/250.10.15

C.C.P.: 000-0025014-85

C.C.B. : 091-0004209-67

[www.fexhe-le-haut-clocher.be](http://www.fexhe-le-haut-clocher.be)

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 25 octobre 2011**

Présents : M. H. CHRISTOPHE, Bourgmestre ;  
M. J. ALLARD, C. NACHTERGAELE et MR THIRIONET Echevins ;  
M. G. VOSSSEN, JL LUYTEN, B. ROBERT, T. KNAPEN, L. STREEL,  
JF MISSAIRE, B. LEGROS, M. VANDERVELDEN et ~~M. BEUNCKENS~~,  
Conseillers ;  
Mme D. JACOB Secrétaire ;

**CENTIMES ADDITIONNELS AU PRECOMPTE IMMOBILIER.**

En séance publique,  
Le Conseil Communal,  
Vu la situation financière de la commune ;  
Vu le code des impôts sur les revenus et notamment les articles 240 à 256 et 464 ;  
Sur proposition du Collège communal ;  
A l'unanimité  
ARRETE :

**Article 1<sup>er</sup> :**

Il est établi au profit de la commune, pour l'exercice 2012, 2.500 centimes additionnels au précompte immobilier.

**Article 2 :**

Ces centimes additionnels seront perçus par les soins de l'Administration des contributions directes, comme il est stipulé à l'article 469 du Code des impôts sur les revenus.

**Article 3 :**

La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon.

Par le Conseil,

La Secrétaire,

(s) D. JACOB

Le Bourgmestre,

(s) H. CHRISTOPHE

Pour extrait conforme,

La Secrétaire communale,

D. JACOB

Le Bourgmestre,

H. CHRISTOPHE